

## EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

### accordant un crédit cadre de CHF 8'000'000.- destiné à financer les travaux d'augmentation des surfaces d'enseignement des gymnases vaudois

#### 1 PRÉSENTATION DU PROJET

La capacité d'enclassement des Gymnases vaudois est arrivé à son maximum à la rentrée 2009/2010 pour trois raisons majeures :

- la forte augmentation du nombre de jeunes accédant à des études secondaires supérieures,
- la constante progression du taux de passage entre le secondaire I et le secondaire II,
- l'augmentation, dès 2010 – 2011, de la grille-horaire hebdomadaire de 3ème année de l'Ecole de maturité (ancienne grille valable en 2009 – 2010 : 27 – 29 périodes / nouvelle grille en vigueur dès 2010 – 2011 : 32,5 – 34,5 périodes).

Une vingtaine de nouvelles classes ont déjà été ouvertes à la rentrée d'août 2009, grâce à la transformation du bâtiment d'Agrilogie à Morges Marcelin, la création de salles spéciales à Yverdon et l'augmentation des classes itinérantes. Malgré cela, il reste impératif d'ouvrir 23 nouvelles salles de classe polyvalentes d'ici à la rentrée 2012. Les travaux d'enclassement pour les années scolaires 2010 - 2011 et suivantes devront tenir compte des disponibilités effectives des locaux existants, dans la perspective de la création d'un Centre d'enseignement postobligatoire dans l'Ouest lausannois.

Lors de sa séance du 10 juin 2009, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à la DGEP, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances, un crédit d'études de CHF 386'000.- pour financer les études en vue de la densification des surfaces d'enseignement dans les Gymnases vaudois. Ce crédit a été approuvé par la COFIN le 18 juin 2009.

Les études conduites pour la densification des établissements existants ont montré un potentiel de 43 salles sur 5 sites. Ce dispositif de densification est toutefois difficilement réalisable pour les raisons suivantes :

- les chantiers ouverts sur chaque site apportent de fait des gains en locaux peu significatifs et aléatoires ou produisent des effets en cascade non maîtrisables à court terme,
- la nécessité de créer 14 salles spéciales (enseignements de biologie, chimie, physique, arts visuels, musique et informatique) supplémentaires, diminuant le gain de salles supplémentaires à 29,
- le temps de réalisation s'avère trop long pour certaines propositions, la mise à disposition de 15 salles devant être reportée à 2012.

Pour ces raisons, il devenait indispensable de changer la stratégie présentée au Conseil d'Etat en juin 2009 et de louer des surfaces supplémentaires sur un seul site, pour une durée de 5 à 10 ans, le temps que la construction du nouveau Centre d'Enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois soit réalisée. Vu la taille de la nouvelle entité, il s'agit de mettre en place un nouveau gymnase provisoire dès la rentrée 2010 et de désigner un-e directeur-trice chargé de diriger cet établissement et de préparer le nouveau projet de construction prévu dans le plan d'investissement.

Le présent exposé des motifs et projet de décrets à pour buts :

- de montrer comment l'évolution démographique du canton et des facteurs propres aux gymnases conduit à la nécessité d'obtenir de nouveaux locaux pour assurer l'enclassement des jeunes gymnasiens dès l'année prochaine,
- de décrire et chiffrer les solutions retenues,

pour proposer au Grand Conseil un projet de décret accordant un crédit cadre de CHF 8'000'000.- pour aménager les locaux nécessaires.

## 1.1 Historique et contexte

Le nombre de gymnasiens et, par conséquent, de gymnases dans notre canton, a fortement progressés depuis la seconde moitié du 20ème siècle.

Le nombre d'élèves et de classes des écoles de maturité et des écoles de culture générale et de commerce de nos gymnases (ou des écoles et voies équivalentes qui les ont précédées) a en effet été la suivante :

Année	Nombre	
	d'élèves	de classes
1950	1'443	env. 80
1960	1'664	env. 92
1970	2'130	env. 118
1980	3'848	env. 213
1990	5'654	291
2000	6'951	317
2005	8'841	387
2006	9'319	415
2007	9'743	433
2008	10'028	445
2009	10'091	456

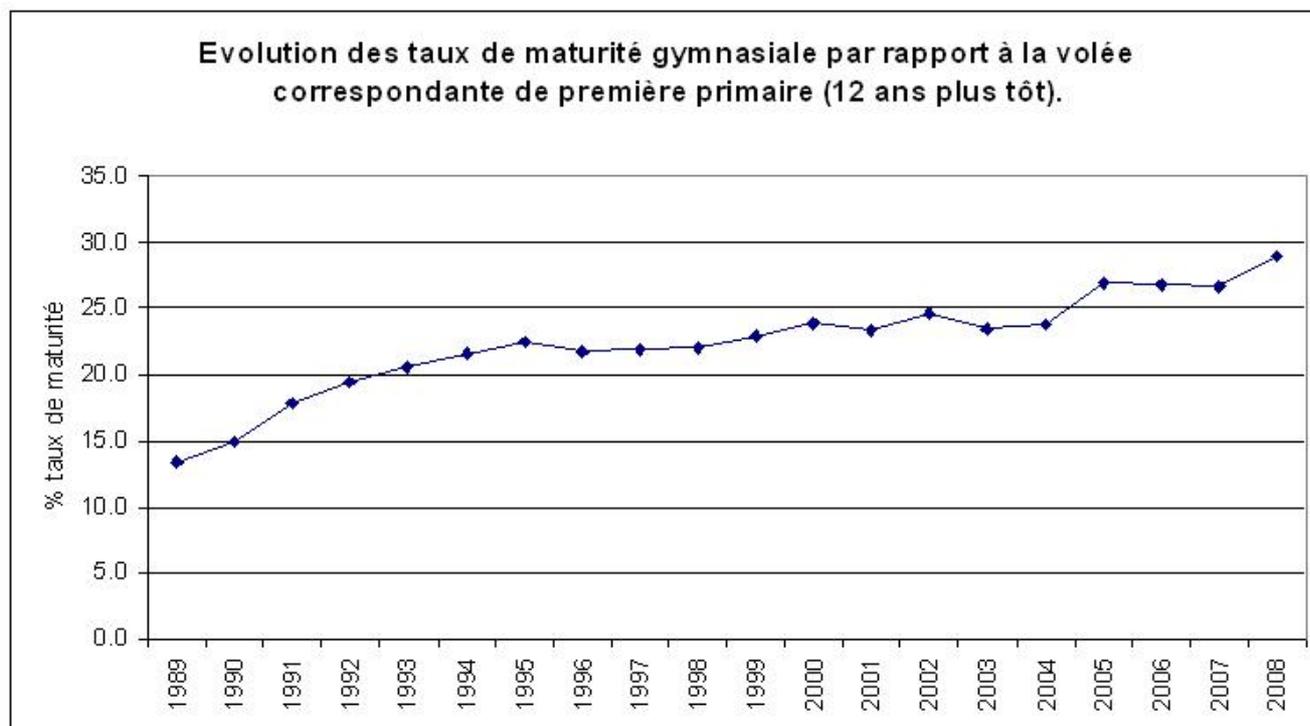
De ce fait, le nombre total d'établissements secondaires supérieurs (gymnases et, lorsqu'elles constituaient des entités séparées, écoles supérieures de commerce) a passé de 3 dans les années 1960 à 10 actuellement, en comptant le Gymnase intercantonal de la Broye.

Les points les plus importants de cette évolution et de cette planification peuvent être résumés de la manière suivante :

- jusque vers la fin des années 1960, le canton de Vaud comptait 3 établissements secondaires supérieurs (le Gymnase de La Cité et le Gymnase du Belvédère, à Lausanne, et l'Ecole supérieure de commerce du canton de Vaud, à Lausanne également),
- les années 1970 ont vu l'ouverture des centres d'enseignement secondaire supérieur, devenus les gymnases de Burier et d'Yverdon, ainsi que la création de nouveaux gymnases dans la région lausannoise,
- les années 1980 se sont caractérisées par l'ouverture du Gymnase de Nyon et la création, à Lausanne, de l'actuel Gymnase Auguste Piccard, le Gymnase du Belvédère et le Gymnase de Montbenon étant en contrepartie fermés,
- le Gymnase de Morges a été ouvert dans les années 1990, d'abord dans des locaux provisoires puis sur le site de Marcelin,
- les années 2000 ont vu l'ouverture du Gymnase intercantonal de la Broye, qui a accueilli ses premiers élèves en 2005.

L'évolution du nombre d'élèves des gymnases et, par conséquent, les prévisions d'effectifs, dépendent de nombreux facteurs, les principaux d'entre eux étant :

- l'évolution de la population même du canton, elle-même fonction des naissances mais aussi du solde migratoire, qui a subi des fluctuations marquées,
- la structure de la pyramide des âges, caractérisée tous les 25 à 30 ans environ par des nombres de naissances relativement bas ou élevés, qui se reportent sur les effectifs des gymnasiens 15 à 20 ans plus tard, le solde migratoire pouvant modifier les données du problème (la pyramide des âges des "arrivants" n'étant pas nécessairement la même que celle de la population déjà installée),
- la proportion de jeunes Vaudois qui fréquentent le gymnase (la proportion de jeunes obtenant la maturité gymnasiale a augmenté de manière quasi ininterrompue, passant de moins de 10 % dans les années 1960 à 1970 à 13 à 14 % à la fin des années 1980 et à environ 28 % en 2008,



- les changements dans la durée des formations : les durées des formations conduisant respectivement aux maturités et aux diplômes, devenus entre temps certificats, ont passé de 2 à 3 ans dans les années 1980, ce phénomène influençant naturellement directement les besoins en locaux et ayant été intégré dans la planification alors établie.

La planification adoptée dans les années 1990 prévoyait que "à l'horizon 2000-2010", les besoins en locaux des gymnases seraient pour l'essentiel satisfaits grâce à l'achèvement des deux projets principaux alors en cours qu'étaient :

- la construction du Gymnase de Morges à Marcelin, avec une capacité d'accueil nettement plus importante que dans ses locaux provisoires, parallèlement au Centre d'enseignement professionnel,
- la construction du Gymnase intercantonal de la Broye, en collaboration avec le canton de Fribourg.

L'éventualité d'agrandissements ou d'adaptations de moindre ampleur était également envisagée pour les gymnases de la région lausannoise, de Burier et de Nyon, les limites entre les aires de recrutement n'étant pas intangibles, toutes les options n'étant pas nécessairement offertes partout.

Il est apparu dès le début des années 2000 que la mise à disposition du "nouveau" Gymnase de Morges et du Gymnase intercantonal de la Broye ne suffirait pas à couvrir tous les besoins, principalement compte tenu de l'augmentation marquée de la population, du fait principalement de l'accroissement du solde migratoire et de la hausse de la proportion d'élèves fréquentant le gymnase. Une augmentation significative du nombre de classes était annoncée, avec un "pic" vers 2009, une stabilisation ou une légère diminution étant prévue pour les années ultérieures.

Les manques de salles de classes polyvalentes, par rapport aux nouveaux besoins exprimés, étaient évalués de la manière suivante :

- 19 à 25 au Gymnase de Burier,
- 13 à 15 dans l'ouest lémanique, principalement au Gymnase de Nyon,
- 13 à 14 dans la région lausannoise.

La planification des locaux des gymnases a été coordonnée avec celle des locaux des écoles professionnelles, de telle sorte que le Grand Conseil a octroyé au Conseil d'Etat en juin 2003 un important exposé des motifs caractérisé par la demande

de 4 crédit d'études pour :

- l'opération d'agrandissement du Gymnase de Burier et du Centre d'enseignement professionnel de Vevey,
- l'agrandissement de l'Ecole professionnelle du Chablais, à Aigle,
- l'opération de relogement de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon et l'agrandissement du Gymnase de Nyon,
- l'agrandissement du Centre professionnel du Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains.

La mise à disposition de salles polyvalentes supplémentaires impliquait bien entendu, la création aussi de locaux spéciaux (salles de sciences, arts visuels, musiques, informatiques, salles de gymnastique).

Les capacités d'accueil supplémentaire dans les gymnases de la région lausannoise ne faisaient pas partie de cet exposé des motifs et projet de décret. Il était envisagé de rechercher des solutions aussi économiques que possible par l'agrandissement d'un ou deux gymnases ou la location de différents locaux.

Compte tenu de la situation économique et financière de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a stoppé trois de ces projets. Il a donc fallu, à court et moyens termes, chercher d'autres solutions, provisoires ou constituant une première étape, aussi économiques que possible.

C'est ainsi que,

- en décembre 2003, le Grand Conseil a voté un crédit d'ouvrage de CHF 17'900'000.- pour financer les travaux de la première phase, urgente, de réaménagement et d'extension des locaux du Gymnase de Burier ; cette étape a été caractérisée essentiellement par l'agrandissement du bâtiment qui accueillait, jusqu'en 2000, l'école normale, y compris les classes d'application, la création de nouvelles salles spéciales et la pose de pavillons.
- des locaux ont été loués, de manière à pouvoir disposer, à l'Avenue de Sévelin, à Lausanne, d'un second site du Gymnase du Bugnon, dès la rentrée d'août 2004 ;
- en raison du déménagement des locaux du site de Fréminet, à Lausanne, utilisés par la Haute école de gestion, des classes supplémentaires ont pu être mises à disposition, dès l'été 2006, du Gymnase de Beaulieu sur ce site ;
- en janvier 2007, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 7'015'000.- destinés à financer la mise en place de 24 pavillons préfabriqués et les adaptations nécessaires aux gymnases de Nyon et de Morges.

Nanti de ce dernier projet, le Grand Conseil a estimé qu'il pouvait d'emblée accorder le crédit nécessaire à la pose des pavillons prévus pour le Gymnase de Nyon (amenant à 20 le nombre de salles en pavillon) mais que la somme demandée pour une opération similaire au Gymnase de Morges devait être "gelée", dans l'attente des résultats de l'examen de l'hypothèse d'un rachat par l'Etat de Vaud du bâtiment de l'Etablissement secondaire de la Planta, à Chavannes-près-Renens, qui pourrait conduire à la création d'un véritable nouveau gymnase dans l'Ouest lausannois et résoudre ainsi, à long terme, les besoins dans l'ensemble de la région, au prix d'un éventuel remaniement des aires de recrutement. L'étude de cette possibilité a été menée à bien mais les communes intéressées ont renoncé à cette opération.

Dans le même temps, les études sur la rénovation du bâtiment principal de l'Ecole cantonale d'agriculture à Marcelin faisaient ressortir la possibilité d'une bien plus grande mise à disposition de salles de classes, permettant d'attribuer 9 salles supplémentaires au DFJC, salles utilisées par le gymnase de Morges depuis la rentrée scolaire 2009-2010.

Parallèlement s'est poursuivie l'étude visant à la création, à l'horizon 2012, d'un véritable centre d'enseignement postobligatoire à Nyon, permettant le relogement de l'Ecole professionnelle commerciale et une adaptation indispensable de la capacité d'accueil du Gymnase de Nyon. Cette étude débouche maintenant sur un exposé des motifs et projet de décret concomitant, soumis au Grand Conseil, demandant un crédit de CHF 64'670'000.-.

La réactualisation de la prévision du nombre de gymnasiens montre que les besoins exprimés au début des années 2000 sont dépassés, les deux principaux facteurs de hausse, l'augmentation du solde migratoire et l'accroissement de la proportion d'élèves qui accomplissent des études gymnasiales, s'accroissant.

Deux éléments sont intervenus : l'article 23 du règlement des gymnases du 13 août 2008 prévoit que, en première année des gymnases, l'effectif d'une classe ou d'un cours ne dépasse pas, en principe, 24 élèves, contre 26 auparavant, et l'augmentation dès la rentrée scolaire 2010/2011 de la grille-horaire hebdomadaire de 3ème année de l'Ecole de maturité (ancienne grille valable en 2009 – 2010 : 27 – 29 périodes / nouvelle grille en vigueur dès 2010 – 2011 : 32,5 – 34,5 périodes).

Toutes choses égales par ailleurs, ces évolutions se traduisent par la création de classes supplémentaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, toutes les mesures adoptées ces dernières années s'avèrent naturellement fort précieuses, mais elles ne suffisent pas.

A court terme, des mesures d'urgence s'imposent. Elles consistent à prévoir une augmentation des locaux des gymnases, grâce à de nouvelles locations.

Dans la foulée, la création d'un Centre d'enseignement du postobligatoire dans l'Ouest lausannois est nécessaire. Des études

ont d'ores et déjà été entamées pour la création d'un tel établissement, dans le cadre plus général des travaux prévus entre la nouvelle gare de Malley et celle de Renens.

## 1.2 Expression des besoins

### 1.2.1 Prévisions pour les gymnases

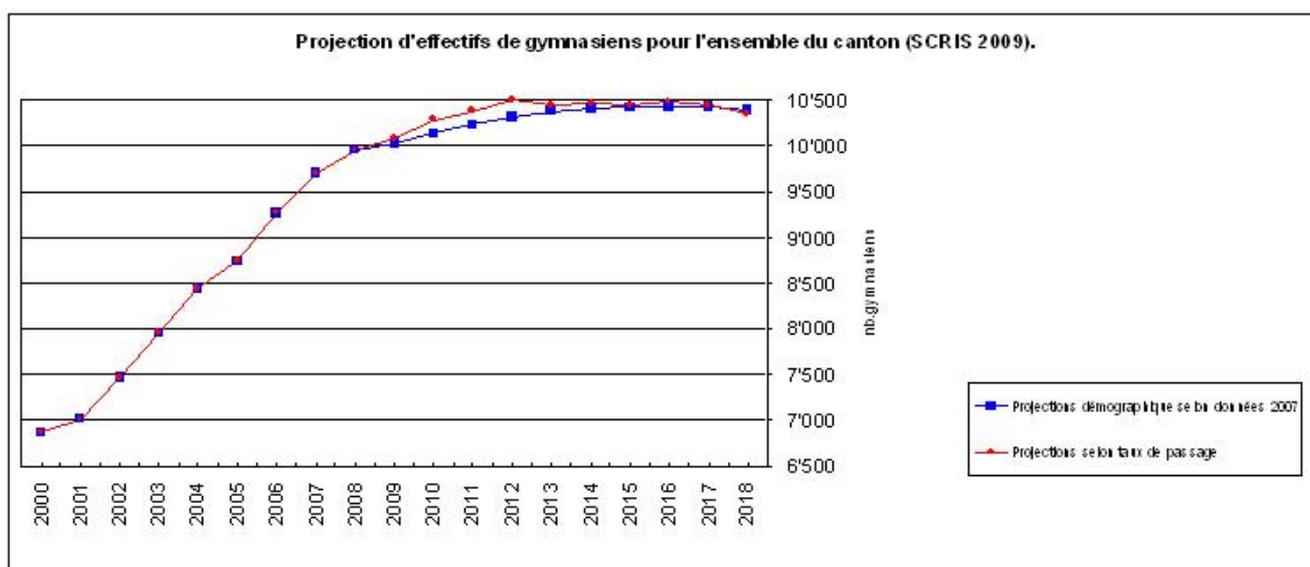
Les prévisions pour les gymnases sont fondées sur deux méthodes complémentaires :

**Une première méthode (Taux de passage)** détermine le nombre de gymnasiens de 1ère année à partir des effectifs observés de 1ère primaire neuf ans auparavant.

On applique alors un taux de passage moyen, déterminé sur la base des volées récentes. Ce taux de passage dépend ainsi de l'attractivité des études gymnasiales et de l'effet des migrations pour les volées observées. Cette méthode est particulièrement efficace à court et moyen terme, puisqu'elle se fonde sur des données observées d'élèves en 1ère primaire. Les nouvelles projections intègrent l'hypothèse DGEP d'une augmentation des taux de passage vers l'Ecole de culture générale et de commerce.

**Une deuxième méthode (Projections démographiques)** estime l'évolution à venir du nombre de gymnasiens sur la base des perspectives de populations déterminées par le SCRIS, perspectives qui s'appuient sur des hypothèses sur la fécondité et les migrations à venir. Cette démarche nécessite d'utiliser les proportions, propres à chaque région, de jeunes gymnasiens. Cette méthode est particulièrement efficace à moyen et long terme puisqu'elle tient compte de la structure par âge de la population d'une part (pouvant anticiper par exemple de fortes volées telles que celles qui ont été observées récemment au gymnase suite au baby-boom de la fin des années 80, ou prévoir un ralentissement démographique), d'autre part car elle intègre des hypothèses sur les effets des flux migratoires prévisibles et l'évolution de la fécondité.

Le graphique ci-après montre, sur la base de ces deux méthodes, l'évolution prévue des nombres d'élèves d'Ecole de maturité (EM) et d'Ecole de culture générale et Ecole de commerce (ECGC).



On constate que pour les deux méthodes le nombre d'élèves dans les gymnases devrait augmenter d'environ 500 ces prochaines années, pour se stabiliser à quelques 10'500 gymnasiens si le taux de scolarisation au gymnase reste proche de la situation actuelle.

En 2007, les estimations prévoyaient un plafonnement du nombre d'élèves en 2009, ce qui ne se vérifie pas pour les raisons précitées. Ainsi, à court terme, il est certain que le nombre de gymnasiens va continuer d'augmenter, au moins jusqu'en 2012 pour ensuite se stabiliser.

Par ailleurs, il est utile de relever que dans l'EMPD 88 de juin 2003 qui accordait quatre crédits d'études pour des opérations d'agrandissement de gymnases et d'écoles professionnelles, les prévisions démographiques d'alors annonçait un maximum de 9000 élèves dans les gymnases pour l'année 2009, avec une stabilisation jusqu'en 2025. Cela représente 1500 élèves de moins que dans les projections actuelles. Cette divergence s'explique par l'apport migratoire qui a été plus important que prévu, et par une augmentation plus forte que prévue du nombre de jeunes qui s'orientent au gymnase. La croissance du nombre de classes de raccordement est aussi un des facteurs expliquant ces écarts de prévision.

### 1.2.2 Projection du nombre de classes

#### Situation actuelle dans les Gymnases

A la rentrée 2009/2010, le nombre de salle de classe polyvalente des gymnases vaudois est de 385, sans la part vaudoise du Gymnase de la Broye (20). Au même moment, les gymnases accueillent 456 classes d'élèves, sans la Broye.

Cette différence vient du fait que les classes n'ont plus forcément une salle attribuée : les classes sont devenues itinérantes. En effet, les gymnasiens passent environ 1/3 de leur temps dans des salles spéciales, ce qui signifie que environ 1/3 des salles de classes sont inoccupées. En ouvrant ces salles inoccupées aux autres classes, il est possible d'optimiser l'utilisation des locaux. Cette optimisation est confrontée à la confection de l'horaire des gymnases et en fin de compte cela permet de "gagner" environ 15 % de classes d'élèves en plus. (Avec des désavantages allant d'un moins bon sentiment d'appartenance au bâtiment jusqu'à l'augmentation des dégradations). En contre partie, le nombre de salles spéciales, physique, chimie, biologie, arts visuels, musique et sport doit augmenter en proportion.

La capacité d'accueil des gymnases est aujourd'hui à son maximum en fonction des infrastructures disponibles. Il n'y a plus de réserve, et des transferts d'élèves sur d'autres bassins de recrutement ont déjà eu lieu (voir tableau ci-dessous).

Elèves des gymnases (sans FAED) selon le bassin théorique de lieu de domicile et le gymnase du lieu d'étude, chiffres 2008.

Année scolaire 2008-2009	Gymn.							TOTAL	dont	
	Lausanne	Nyon	Burier	Yverdon	Morges	Broye	hors bassin		scolarisés	
Bassin du Grand Lausanne	4395	3	4	44	30	2	4478	83	1.90%	
Bassin de Nyon	17	1260			68		1345	85	6.30%	
Bassin Est	119		1411	1			1531	120	7.80%	
Bassin Nord	77		1	905			983	78	7.90%	
Bassin de Morges	157	41		3	977		1178	201	17.10%	
Bassin de la Broye	16			5		376	397	21	5.30%	
Hors canton	13	7	16		1	3	40			
<b>TOTAL</b>	<b>4794</b>	<b>1311</b>	<b>1432</b>	<b>958</b>	<b>1076</b>	<b>381</b>	<b>9952</b>			
dont provenance autre bassin	399	51	21	53	99	5				
	8.30%	3.90%	1.50%	5.50%	9.20%	1.30%				

### Prévision du nombre de classes des gymnases vaudois

Les prévisions à court terme du nombre de classes des gymnases vaudois se basent sur le nombre d'élèves de première année prévus par le SCRIS. C'est en effet une fois que le nombre de classes de première année est défini pour chaque gymnase qu'il est possible de prévoir le nombre de classes l'année suivante en deuxième année et deux ans après en troisième année. Cette méthode utilise des taux de passage basé sur l'observation entre les différentes années. De plus, comme mentionné dans le chapitre 1.1, l'article 23 du règlement des gymnases du 13 août 2008 prévoit que, en première année des gymnases, l'effectif d'une classe ou d'un cours ne dépasse pas, en principe, 24 élèves, contre 26 auparavant. L'expérience montre que cette mesure implique de passer à environ 22.5 élèves par classe de première années en moyenne cantonale, les effets de bord étant rapidement importants.

Ainsi, les éléments nécessaires sont connus pour établir une prévision à court terme du nombre de classes dans les gymnases vaudois - soit le nombre d'élève en première année, le nombre d'élèves moyen par classe de première année, le taux de passage de première en deuxième année, et le taux de passage de deuxième en troisième année.

Ceci débouche sur le tableau suivant :

**Evolution du nombre de classes des gymnases vaudois**

	2009-2010			2010-2011			2011-2012			2012-2013		
	année	classes	capacité									
<b>Lausanne</b>	1	77		1	79		1	80		1	79	
	2	73		2	77		2	79		2	80	
	3	71		3	73		3	77		3	79	
Total		<b>221</b>	220		<b>229</b>	220		<b>236</b>	220		<b>238</b>	220

<b>Nyon</b>	1	22		1	23		1	23		1	23	
	2	22		2	22		2	23		2	23	
	3	20		3	22		3	22		3	23	
Total		<b>64</b>	61		<b>67</b>	61		<b>68</b>	61		<b>69</b>	66

<b>Morges</b>	1	19		1	21		1	22		1	21	
	2	16		2	19		2	21		2	22	
	3	16		3	16		3	19		3	21	
Total		<b>51</b>	56		<b>56</b>	56		<b>62</b>	56		<b>64</b>	56

<b>Burier</b>	1	23		1	22		1	22		1	22	
	2	23		2	23		2	22		2	22	
	3	21		3	23		3	23		3	22	
Total		<b>67</b>	65		<b>68</b>	65		<b>67</b>	65		<b>66</b>	65

<b>Yverdon</b>	1	16		1	17		1	17		1	16	
	2	15		2	16		2	17		2	17	
	3	14		3	15		3	16		3	17	
Total		<b>45</b>	47		<b>48</b>	47		<b>50</b>	47		<b>50</b>	47

<b>Vaud</b>	1	157		1	162		1	164		1	161	
	2	149		2	157		2	162		2	164	
	3	142		3	149		3	157		3	162	
	FC	8		FC	8		FC	9		FC	9	
Total		<b>456</b>	449		<b>476</b>	449		<b>492</b>	449		<b>496</b>	454
<b>Manque</b>		<b>0</b>			<b>+20</b>			<b>+36</b>			<b>+40</b>	

FC : formations complémentaires.

Ce tableau qui détaille l'évolution pour chacun des bassins de recrutement, sans la Broye, montre que le nombre de classes est déjà supérieur à la capacité des bâtiments en 2009-2010, malgré l'augmentation de capacité des Gymnases de Morges et Yverdon qui viennent de se voir attribuer des nouvelles classes pour la rentrée 2009-2010, grâce aux travaux réalisés en 2009.

Ce tableau, montre aussi le besoin en salles supplémentaires de 2010 à 2012. Ainsi, il est nécessaire d'accueillir 40 classes supplémentaires pour la rentrée scolaire 2012-2013, dont déjà 20 de plus à la rentrée 2010-2011.

A cela s'ajoute le nombre de salles spéciales dont le nombre dépend de la localisation des salles "standards".

**1.2.3 Programmation**

Le besoin exprimé à partir des statistiques devrait correspondre à l'équivalent d'un "petit" gymnase comme celui de Chamblandes.

En terme de programme, le besoin des surfaces pour 40 classes correspondant à 37 salles de classes (vu la mise en place d'environ 8% d'itinérance), soit une surface utile de 4'818 m<sup>2</sup>, répartie selon le tableau ci-dessous :

<b>Programme pour un gymnase en location</b>		Surface utile
<b>Salles d'enseignement</b>		
37 salles polyvalentes	60	2220
<b>Salles spéciales</b>		
1 local matériel/préparation	45	45
1 salle musique	75	75
1 dépôts instruments	20	20
2 salles AV	85	170
1 dépôt/préparation	25	25
<b>Salles informatiques</b>		
4 salles informatiques	60	240
1 local préparation/serveurs	30	30
<b>Salles de biologie</b>		
4 salles polyvalentes	80	240
<b>Salles de physique</b>		
3 salles polyvalentes	80	240
<b>Salles de chimie</b>		
2 auditoires	75	150
2 laboratoires chimie	75	150
1 dépôt produit ventilé	20	20
<b>Salles de préparation sciences</b>		
2 salles de préparation	60	120
<b>Locaux enseignants</b>		
1 salles des maîtres	200	200
1 salles de séminaire	35	35
1 zone reprographie/matériel	35	35
<b>Administration</b>		
2 parloirs	12	24
1 secrétariat réception	120	120
1 bureau directeur	25	25
3 bureaux doyen	20	60
1 économat/archives	40	40
1 mécanographie/mat. Info	20	20
2 bureaux médiateurs	12	24
1 bureau orientateur	25	25
1 infirmerie	15	15

<b>Bibliothèque/Médiathèque</b>		
1 bibliothèque	240	240
1 bureau responsable	20	20
1 local préparation	20	20
1 dépôts appareils	20	20
1 salle de réunion, MAV	150	150
<b>Réfectoire</b>		
1 cafétéria, économat, local gérant	nb place à déterminer	
<b>Sport</b>		
(2 salles de gymnastique)		
<b>Surface utile totale</b>		<b>4818</b>

Pour une surface utile de 4'818 m<sup>2</sup>, il serait nécessaire d'avoir à disposition une surface locative de 9'600 m<sup>2</sup>.

Dans la mesure où il n'est pas envisageable de construire un tel établissement dans un délai aussi bref, il a été décidé de louer des surfaces supplémentaires, sur une durée de 5 à 10 ans, le temps que la construction du nouveau Centre d'Enseignement de l'Ouest lausannois soit réalisée. Comme les surfaces disponibles ne peuvent correspondre stricto sensu au programme souhaité, il s'agit donc de mettre en place l'amorce d'un "demi gymnase" provisoire dès la rentrée 2010, par une location de surfaces supplémentaires à l'avenue de Provence et à Sévelin.

Les besoins en salles d'enseignement ont été ainsi définis de la manière suivante :

	Nb de salles polyvalentes	Nb de salles spéciales	Surfaces locatives totales
Location à Sévelin 28	10	-	1'200 m <sup>2</sup>
Adaptation Sévelin 44	-3	3	-
Location à Provence	16	11	4'800 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>6'000 m<sup>2</sup></b>

La différence de 14 salles polyvalentes entre les besoins effectifs qui sont de 37 salles de classe polyvalentes et les possibilités d'aménager 23 salles polyvalentes dans les locations à Provence et à Sévelin, sera absorbée au sein des Gymnases avec les décisions d'enclassement annuelle.

La faisabilité de réaliser un gymnase en location pour la rentrée 2010 est possible à condition que le présent EMPD soit décrété en urgence par le Grand Conseil à fin janvier au plus tard. Cela permettrait la réalisation de la 1ère étape des travaux d'aménagement à Provence pour la rentrée d'août 2010 (salles polyvalentes et locaux administratifs) et la 2ème étape de ces travaux pour octobre 2010 (salles spéciales).

Les surfaces louées à l'avenue de Provence permettent d'accueillir 16 salles de classe polyvalentes, ainsi que 10 salles spéciales et des locaux administratifs nécessaires à l'enseignement gymnasial ; les surfaces louées dans un bâtiment de Sévelin autorisent une augmentation de la capacité d'accueil de 7 salles de classe polyvalentes et 3 salles spéciales, réalisables par une restructuration partielle de Sévelin 44.

La réalisation de ce projet urgent augmente ainsi la capacité d'accueil effective des gymnases lausannois de 23 salles de classe pour la rentrée de 2010.

### 1.3 Octroi des mandats

Conformément à la législation relative aux marchés publics, les mandats d'architectes ont été attribués de gré à gré pour les études de faisabilité relatives à la densification des gymnases existants. Les mandats pour les locaux en location ont fait l'objet d'une procédure de gré à gré (art.8e RMP), en raison de l'urgence avérée de locaux à mettre à disposition pour la rentrée d'août 2010.

## 1.4 Bases légales

L'article 10 de la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985 prévoit que les élèves porteurs du certificat d'études de la voie secondaire de baccalauréat sont admissibles en première année des écoles de maturité de nos gymnases.

De même, l'article 15 de la Loi sur l'enseignement secondaire supérieur précise que les élèves porteurs du certificat d'études de la voie secondaire de baccalauréat sont admissibles en première année des écoles de diplôme, les élèves porteurs du certificat de la voie secondaire générale sont quant à eux admissibles en première année pour autant qu'ils remplissent les conditions particulières fixées par le règlement. C'est l'article 38 du règlement des gymnases qui précise que ces élèves doivent avoir obtenu leur certificat avec au moins 14 points au total des évaluations de français, des mathématiques et d'une langue étrangère.

Les gymnases sont donc tenus d'accueillir tous les élèves qui remplissent les conditions précitées. Il n'y a jamais eu, dans notre canton, de *numerus clausus* ou de concours à l'admission. On rappellera en outre que la proportion des jeunes vaudois qui obtiennent la maturité gymnasiale se situe dans la moyenne des cantons romands.

## 1.5 Description du projet

La mise à disposition des 23 salles de classes pour les rentrées scolaires 2010 et 2011 est rendue possible par le biais de travaux d'aménagement intérieur de bâtiments existants privés.

Les interventions dans les locaux loués de Sévelin 28 et Provence 6-8 sont, pour l'essentiel, similaires et consistent à utiliser des surfaces, dites commerciales, pour créer les locaux d'enseignement souhaités et réaliser le projet défini. Les possibilités d'utilisation des surfaces à disposition sont très souples et l'emploi de cloisons légères permet la réalisation d'un programme aussi complexe que celui d'un gymnase, à savoir des salles polyvalentes, des salles spéciales, des locaux administratifs et des locaux secondaires nécessaires.

### 1.5.1 Sévelin 28 et 44

Les bâtiments du gymnase du Bugnon à Lausanne sont actuellement répartis sur deux sites distincts. Le bâtiment principal et deux salles de sports à la rue du Bugnon et un bâtiment d'enseignement, loué, à l'Avenue Sévelin 44. Une surface locative de 1'200 m<sup>2</sup> environ est actuellement disponible au centre administratif "LE PORTIQUE" sis à l'Avenue de Sévelin 28 à Lausanne, soit en face du n°44. Le projet consiste à créer des locaux d'enseignement et de "services", complémentaires à ce dernier, dans ces nouvelles surfaces louées. Leur proximité immédiate avec le n°44 permettra un fonctionnement satisfaisant de ces deux entités. La création de 10 salles de classes dites polyvalente à Sévelin 28 doit être accompagnée d'une restructuration partielle des salles de sciences au n°44, au détriment de 3 salles polyvalentes ; le gain effectif est donc de 7 salles.

Programme des locaux à Sévelin 28 :

- 10 salles de classes polyvalentes
- 1 demi salle informatique
- 3 bureaux pour doyens, médiatrice, chef de file
- locaux sanitaires et de services répartis sur les 3 niveaux.

Les travaux prévus consistent à adapter le cloisonnement par une démolition/reconstruction des cloisons légères, nécessaires à la réalisation du programme susmentionné.

Les revêtements de sols et de murs sont rénovés et un nouveau faux-plafond est posé pour des raisons acoustiques.

Les installations électriques, (lumière, prises informatiques et courant fort) sont adaptées au besoin.

La restructuration des salles de sciences à Sévelin 44 consiste principalement à déplacer deux salles de biologie du niveau 0 au niveau 1 et à les remplacer par un laboratoire de chimie. L'espace "préparation sciences" est agrandi et son équipement complété.

Ces modifications sont rendues nécessaires par l'accroissement du nombre d'élèves résultant de la création des salles supplémentaires à Sévelin 28.

Le mobilier et le matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement sont compris dans les coûts de cet EMPD.

### 1.5.2 Avenue de Provence 6-8

Idéalement situé à proximité immédiate de la station "Provence" du M1, ce bâtiment permet l'aménagement, sur 3 niveaux, de l'équivalent d'un petit demi gymnase.

Le programme suivant pourra être réalisé dans la surface disponible d'environ 4'800 m<sup>2</sup> :

- 16 salles polyvalentes
- 1 salle de musique
- 1 salle d'arts visuels
- 2 salles d'informatiques
- 2 salles de biologie
- 2 salles de physique
- 2 salles de chimie
- 1 salle des maîtres
- 1 bibliothèque
- 1 petite cafétéria
- les locaux administratifs nécessaires, à savoir, bureaux de direction, doyens, secrétariat, réception, services aux élèves, économat, archives.

L'intervention prévue consiste, après un minimum de travaux préparatoires, à monter les cloisons légères nécessaires à la réalisation du programme susmentionné.

Les revêtements de sols et de murs sont à créer, ainsi qu'une isolation acoustique posée au plafond.

Les installations électriques, (lumière, prises informatiques et courant fort) sont à créer entièrement.

Les installations sanitaires sont complétées.

Le mobilier et tout le matériel pédagogique nécessaire sont compris dans les coûts de cet EMPD.

## 1.6 Coûts et ratios

Les études à la base du présent EMPD ont été financées par le crédit d'études de CHF 386'000.-, octroyé par le Conseil d'Etat, le 10 juin 2009 et approuvé par la Commission des finances du Grand Conseil, le 18 juin 2009.

Ce crédit est inclus dans le crédit cadre demandé et sera ainsi régularisé.

### 1.6.1 Coûts des travaux

Le coût total comprend les deux parties suivantes :

<b>Parties d'ouvrage /bâtiment</b>		<b>%</b>
Sévelin 28 et 44	2'070'000.-	25,9 %
Provence 6-8	5'930'000.-	74,1 %
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>8'000'000.-</b>	<b>100%</b>

Une partie du coût des équipements a été financé par le budget de fonctionnement de la DGEP, ce qui permet une diminution de l'investissement par le présent EMPD de 2 millions.

#### 1.6.1.1 Sévelin 28 et 44

La répartition des coûts des travaux par code de frais de construction (CFC) est la suivante :

<b>CFC</b>	<b>LIBELLE</b>		<b>%</b>
1+2+3+5	Bâtiment, équipement d'exploitation, frais secondaires	1'880'000.-	90,8 %
9	Mobilier et matériel d'exploitation	190'000.-	9,2 %
	<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>2'070'000.-</b>	<b>100%</b>

Les coûts ont été estimés sur la base d'un devis estimatif.



## 2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

Le mode de conduite du projet, mis en place dans le cadre du crédit d'études, répond à la *Directive 9.2.3 (DRUIDE), concernant les bâtiments et construction, chapitre IV Réalisation*, ses articles sont d'application.

Ainsi, le suivi du projet (contrôle financier et planification) sera assuré par la commission de construction.

Le suivi financier s'effectuera selon les Directives administratives pour les constructions de l'Etat de Vaud, chapitre 7.10 - Suivi financier de l'affaire dès l'obtention du crédit d'ouvrage.

## 3 CONSEQUENCES

### 3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

No Procofiév : 200'211

Le crédit d'ouvrage demandé est destiné à couvrir la suite du coût des études permettant de préparer l'exécution et les coûts des travaux tels que mentionnés précédemment.

Le montant de l'investissement à la charge de l'Etat est enregistré sur le budget d'investissement 2010 et la planification 2011-2013 sous le n° d'objet Procofiév 200'211. Les TCA devront être modifiées comme suit une fois l'EMPD adopté par le Grand Conseil.

En milliers de francs						
	Intitulé	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
a)	Transformations immobilières : dépenses brutes	6'000	2'000			8'000
a)	Transformations immobilières : recettes de tiers					-
a)	<b>Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat</b>	<b>6'000</b>	<b>2'000</b>			<b>8'000</b>
b)	Informatique : dépenses brutes					+
b)	Informatique : recettes de tiers					-
b)	<b>Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat</b>					+
c)	Investissement total : dépenses brutes	6'000	2'000			8'000
c)	Investissement total : recettes de tiers					-
c)	<b>Investissement total : dépenses nettes à charge de l'Etat</b>	<b>6'000</b>	<b>2'000</b>			<b>8'000</b>

### 3.2 Amortissement annuel

L'investissement consacré aux travaux d'aménagement soit CHF 8'000'000.- sera amorti en 10 ans ce qui correspond à CHF 800'000.- par an.

### 3.3 Charges d'intérêt

La charge théorique d'intérêt annuelle pour l'investissement demandé, calculée au taux actuel de 5 %, se monte à CHF 220'000.-.

### 3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Les besoins en personnel d'enseignement et administratif seront pris sur la dotation de la DGEP.

### 3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Les travaux réalisés ne génèrent pas d'augmentation de frais d'entretien sur les rubriques 31411 et 31412.

a) Frais d'exploitation

Les frais d'entretien et les frais d'exploitation, avec les énergies (sans le chauffage) et le nettoyage sont estimés à CHF 213'000.-/an, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les frais de conciergerie seront externalisés pour un montant annuel de CHF 172'000.-.

b) Frais de personnel

Les frais de personnel sont déjà prévus au budget de la DGEP.

c) Autres charges supplémentaires

Les surfaces de 4'800 m<sup>2</sup> louées à Provence 6-8 et de 1'200 m<sup>2</sup> louées à Sévelin 28 représentent un loyer annuel net de CHF 1'519'000.-, inclus les besoins minimums en places de parcs, auxquels s'ajoutent les frais de chauffage estimés à CHF 120'000.-, ce qui représente une location annuelle pérenne de CHF 1'639'000.-, qui correspond au prix du marché (253.-/m<sup>2</sup>).

Les locaux dans les deux immeubles étant disponibles de suite, la date d'entrée en vigueur des baux à loyer est en cours de négociation avec les bailleurs.

Les charges d'exploitation liées à la location des surfaces supplémentaires et aux frais de nettoyage des locaux (CHF 2'024'000.-) feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire entièrement compensée au début 2010. La compensation financière sera pérennisée dans le cadre de l'élaboration du budget 2011.

### 3.6 Conséquences sur les communes

Néant.

### 3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

– Environnement

Les travaux d'aménagements des surfaces mises à disposition seront réalisés sur la base du fil rouge pour la construction durable.

Cette démarche est en adéquation avec les exigences d'exemplarité environnementale aussi attendues dans les bâtiments loués pour l'Etat.

– Economie

Le projet a une influence sur les finances publiques, dans la mesure où les besoins en nouvelles surfaces d'enseignement génèrent un investissement important. Les coûts d'exploitation sur la durée d'utilisation des surfaces mises à disposition seront minimisés : l'installation des équipements techniques seront performants du point de vue consommation d'énergie (par exemple, l'éclairage).

– Société

Le projet répond aux exigences de formation gymnasial et s'inscrit dans le cadre du développement de l'arc lémanique, plus particulièrement de l'Ouest lausannois.

– Synthèse

A l'aune de l'évaluation des trois pôles du développement durable, le projet est équilibré et s'inscrit clairement dans les standards définis à cette fin.

### 3.8 Programme de législation (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

### 3.9 Loi sur les subventions (application, conformité)

Néant.

### 3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'article 163, 2<sup>ème</sup> alinéa Cst-VD, lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant. Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites "liées", soustraites à l'obligation citée. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

*Principe de dépense*

Le projet présenté dans le présent EMPD découle de l'application de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985 et son Règlement des Gymnases du 13 août 2008.

Les travaux proposés sont indispensables pour répondre à l'accroissement des effectifs de gymnasiens.

Ainsi, la location de locaux supplémentaires et les travaux d'aménagement y relatifs et la mise à disposition de locaux provisoires sous forme de pavillons tels que décrit dans le présent EMPD doivent être considérées comme une charge liée.

*La quotité de la dépense*

Tous les travaux proposés dans cet EMPD résultent d'études qui n'ont retenu que des solutions économiquement avantageuses mais garantissent une exécution de qualité et durable à long terme. La quotité de la dépense ne vise donc qu'au minimum nécessaire à l'accomplissement de la tâche publique.

*Le moment de la dépense*

Les différents travaux doivent être réalisés dans les plus brefs délais pour faire face au problème de manque de surfaces d'enseignement pour les besoins des gymnases.

**3.11 Plan directeur cantonal (conformité, mise en œuvre, autres incidences)**

Néant.

**3.12 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)**

Néant.

**3.13 Simplifications administratives**

Néant.

**3.14 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement**

En milliers de francs					
Intitulé	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
Personnel supplémentaire (ETP)					
Charges de personnel					0.0
Frais d'exploitation	192.5	385.0	385.0	385.0	1'347.5
Frais de location	1'639.0	1'639.0	1'639.0	1'639.0	6'556.0
Charge d'intérêt		220.0	220.0	220.0	660.0
Amortissement		800.0	800.0	800.0	2'400.0
Prise en charge du service de la dette					+
Autres charges supplémentaires					0.0
<b>Total augmentation des charges</b>	<b>1'831.5</b>	<b>3'044.0</b>	<b>3'044.0</b>	<b>3'044.0</b>	<b>10'963.5</b>
Diminution de charges	-1'831.5	-2'024.0	-2'024.0	-2'024.0	-7'903.5
Revenus supplémentaires					0.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>1'020.0</b>	<b>1'020.0</b>	<b>1'020.0</b>	<b>3.060.0</b>

**4 CONCLUSION**

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

## **PROJET DE DÉCRET**

### **accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 8'000'000.- destiné à financer les travaux d'augmentation des surfaces d'enseignement des gymnases vaudois**

du 16 décembre 2009

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

#### **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 8'000'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux d'augmentation des surfaces d'enseignement des gymnases vaudois.

#### **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*. Il sera amorti en 10 ans.

#### **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 décembre 2009.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*